

APPEL A PROJET

Numérisation de l'Anatomie et Cytologie Pathologiques – 3^e volet

[Août 2024]

Dr Romain LAFITTE, Conseiller médical – Référent cancérologie DOS
Anne CHAUVIN, Référente thématique cancérologie DOS

• TABLE DES MATIERES

1. Contexte	3
2. Objectifs de l'appel à projet	3
3. Modalités de réponse à l'avis d'appel à projet	4
4. Critères d'évaluation	4
5- Calendrier.....	5
6- Annexe à renseigner.....	6

AVIS D'APPEL A PROJET (AAP) pour la Numérisation de l'Anatomie et Cytologie Pathologiques en région Normandie-volet 3

Autorité responsable de l'appel à projet :

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie

Espace Claude Monet | 2 place Jean Nouzille | CS 55035 |14050 Caen Cedex 4

Date de publication de l'avis d'appel à projet : 01 août 2024

Date limite de dépôt des candidatures : 02 septembre 2024

1- CONTEXTE

Anatomie et cytologie pathologiques - rappel

L'activité d'anatomopathologie consiste dans **l'analyse des caractéristiques et anomalies des prélèvements d'organes, de tissus ou de cellules** (biopsies, pièces opératoires ou prélèvements cytologiques), afin d'établir un diagnostic de différentes pathologies comme les cancers.

Des lames de verre comportant une coupe fine du prélèvement sont étudiées au microscope par un **médecin pathologiste**. Les principaux champs diagnostiques de l'ACP sont le diagnostic du cancer, des processus inflammatoires et des maladies rares.

Différents moyens sont utilisés, de l'examen macroscopique jusqu'à la biologie moléculaire in situ : Cytopathologie, Histopathologie, Examen extemporané, Histochimie, Histoenzymologie, Immunohistochimie et Immunofluorescence, Hybridation in situ, FISH.

2- OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJET

Vers la numérisation de l'ACP

C'est une des priorités de la **Stratégie décennale de lutte contre les cancers** :

- Action II.3.4 « *Encourager l'innovation en diagnostic et en thérapies médicales notamment ciblées, radiothérapie, chirurgie, techniques interventionnelles sous imagerie* ».

C'est une des priorités de la feuille de route 2022-2025 de l'ARS Normandie : accompagner les établissements de santé s'inscrivant dans un projet de numérisation de leur activité d'anatomo-cytopathologie.

Les grands objectifs de la numérisation sont :

- Le développement de la recherche, notamment en oncologie, à partir des données numérisées ;
- L'amélioration de la qualité des prises en charge et du délai des diagnostics et de prise en charge : source d'accélération des parcours depuis la RCP et d'une pertinence accrue des prises en

charge proposées (avec possibilités facilitées de second avis dans le cadre de télé-interprétations) ;

- Une opportunité d'évolution de gains d'efficacité et une évolution des métiers (baisse démographique des pathologistes, perte d'attractivité du métier).

3- MODALITES DE REPONSE A L'APPEL A PROJET

Cet appel à projets concerne les établissements de santé de Normandie.

La possibilité est donnée aux établissements de répondre conjointement de façon à assurer une synergie entre plusieurs établissements.

L'avis d'appel à projet est consultable et téléchargeable sur le site internet de l'ARS Normandie (<http://www.ars.normandie.sante.fr>).

La date de publication sur ce site internet vaut ouverture de la période de dépôt des dossiers jusqu'à la **date de clôture fixée au 2 septembre 2024 inclus**. Les dossiers déposés après la date limite de dépôt ne seront pas recevables.

Chaque dossier devra comporter obligatoirement la fiche synthétique dûment complétée (cf. annexe 1) et pourra également être accompagné de documents complémentaires, l'ensemble devant être signé par le directeur de la structure.

Les dossiers incomplets ne seront pas étudiés.

Chaque porteur adresse, en une seule fois, un dossier de candidature complet selon la modalité suivante :

- Dépôt sur la boîte mail générique de l'ARS Normandie à l'adresse ci-après : ars-normandie-dos-direction@ars.sante.fr
- En mentionnant, dans l'objet du courriel, la référence de l'appel à candidatures : « **Appel à projet pour la Numérisation de l'Anatomie et Cytologie Pathologiques en région Normandie -volet 3** ».

Pour tout renseignement, merci de contacter la BAL suivante : ars-normandie-dos-direction@ars.sante.fr

4- CRITERES D'EVALUATION

Les projets seront évalués par un comité de sélection au sein de l'ARS.

Seront considérés comme recevables les candidatures concernant:

- L'achat et la maintenance d'équipements (scanner de lame, imprimantes étiquettes de lames, maintenance...)
- Le déploiement ou l'acquisition d'un système numérique en vue de l'analyse des lames numérisées et du stockage des données (Système de gestion d'Images-SGI, interface système de gestion de laboratoire, archivage...)
- L'intégration de ce projet de numérisation au projet médical de la structure et plus largement du territoire.

Les structures qui auront bénéficié d'une subvention antérieure dans le cadre de l'AAP volet 2 (publié le 16/05) ne sont pas éligibles pour le volet 3.

Ce 3eme volet s'inscrit dans le cadre de la deuxième circulaire FMIS 2024, qui alloue 168M€ au titre des mesures hors Ségur destinées notamment à l'accompagnement de la stratégie décennale de lutte contre le cancer.

A ce titre la Normandie s'est vu allouée une nouvelle enveloppe de 816 000€.

Cette subvention ne concerne pas le budget de fonctionnement et à ce titre, n'a pas vocation à financer des ressources humaines ou des actions de formation.

Les crédits de soutien concernés relèvent du Fonds pour la modernisation et l'investissement en santé (FMIS) et feront l'objet d'un conventionnement dédié par avenant au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) de l'établissement.

La Caisse des dépôts et consignations (CDC) versera à l'établissement concerné, à sa demande et sur présentation des pièces justifiant les dépenses engagées, la somme correspondant au montant de la subvention, dans les conditions prévues par l'avenant. Une déchéance quadriennale s'applique aux demandes de remboursement pour les établissements. Cette prescription court à compter du 1er janvier de l'année suivant la date de l'engagement des crédits par l'ARS. L'établissement qui n'a pas procédé à la demande de paiement auprès de la CDC dans ce délai perd alors son droit de tirage.

Le comité de sélection se réserve le droit de subventionner un pourcentage de la somme demandée, selon le plan de financement proposé par les structures.

Les établissements sélectionnés ne devront pas bénéficier d'un autre accompagnement financier du Fonds de modernisation pour l'investissement en santé pour leur projet.

5- CALENDRIER

Date de publication de l'AAP : 01 aout 2024

Date limite de soumission du dossier de candidature : 02 septembre 2024

Date de réunion du comité de sélection : septembre 2024

Notification des résultats de la sélection : octobre 2024

6- CONTACTS

Dr Romain LAFITTE, Conseiller médical – Référent cancérologie Direction de l'Offre de Soins
ARS Normandie
romain.lafitte@ars.sante.fr

Anne CHAUVIN, Référente thématique cancérologie Direction de l'Offre de Soins
ARS Normandie
anne.chauvin@ars.sante.fr

Annexe 1 : Numérisation de l'Anatomie et Cytologie Pathologiques -volet 3

Les dossiers de candidatures doivent obligatoirement être visés par le directeur de l'établissement, ainsi que le service d'anatomie et cytologie pathologiques en question.

1. Caractéristiques de votre structure :

-Nom de l'établissement :

-Projet inter établissement :

Noms des établissements :

2. Votre projet de numérisation :

3. Nom de l'entité portant le projet :

4. FINESS Géographique :

5. Dimensionnement de l'équipe :

- Nombre d'Equivalent temps plein :

- Postes pourvus :

- Nombre de postes à pourvoir :

-Composition pluridisciplinaire de l'équipe :
(médicale, paramédicale et de support) :

6. Qualité et maturité du projet :

-Merci de préciser le cas échéant, la part de l'activité déjà numérisée :

-Nombre d'acte d'ACP par an :

- L'organisation et la couverture territoriale : en terme de patients et/ou de partenariat dans le cadre des parcours patients, de recours au télédiagnostic extemporané, au second avis, à des ressources médicales pour le diagnostic primaire selon le besoin...

7. Calendrier de la mise en oeuvre:

-Date prévue de l'achat :

-Présentation de l'achat :

8. Financements et équipements envisagés dans le projet présenté :

Date :

Signature responsable de l'établissement



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



ARS Normandie

Esplanade Claude Monet

2 place Jean Nouzille

CS 55035

14050 Caen Cedex 4

www.normandie.ars.sante.fr

